Régis LERUSTE Président de l'association A3C Presqu'île 1 rue du LANGUERNAIS 44350 St MOLF 06.71.28.39.36

Saint MOLF le 20/07/2020

Monsieur le Directeur du service Division des affaires Juridiques et du Contentieux 2 rue du Général Margueritte CS 13513 44035 Nantes Cedex 1

Objet : Demande d'avis de délivrer des recus fiscaux Dossier traité par Marie-Sarah Laroche – Responsable Juridique A3C Presqu'île

Madame, Monsieur,

Selon les dispositions légales en vigueur prévues à l'article L. 80C du livre des procédures fiscales, il est prévu la possibilité d'obtenir le positionnement de l'administration sur une question d'ordre fiscal.

Par la présente, en tant que Président de l'association A3C Presqu'île, je vous demande de bien vouloir répondre à la question suivante : l'association A3C Presqu'île remplit-elle les conditions nécessaires afin de délivrer des reçus fiscaux ?

Vous trouverez ci-joint le questionnaire dûment rempli, ainsi qu'une annexe.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

21/07/2020 Régis LERUSTE

DEMANDE D'AVIS DE DÉLIVRER DES REÇUS FISCAUX POUR LES ORGANISMES AYANT LA CAPACITÉ DE RECEVOIR DES DONS

Demande d'avis relative à la mise en œuvre de la garantie de l'article L 80 C

Vous voudrez bien apporter des réponses détaillées aux questions ci-après. Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces questions.

I. IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE LA DEMANDE

- Nom: Régis LERUSTE

- Qualité: Président

- Adresse: 1 rue du Languernais, 44350 St Molf

- Téléphone: 06.71.28.39.36

- Mail: regis.leruste@free.fr

II. IDENTIFICATION DE L'ORGANISME (voir la copie des statuts en annexe)

- Association créée le 2 avril 2019
- Annonce publiée au Journal Officiel le 20 avril 2019
- **Dénomination** : Association de Concept Culinaire Créatif de la presqu'île de Guérande
- Adresse du siège social (et des établissements...): 1 rue du Languernais, 44350 St Molf
- Objet statutaire :

« L'A3C Presqu'île a pour objet de revisiter le concept culinaire traditionnel en faisant évoluer l'art de la table. Les objectifs principaux sont la préservation nutritionnelle des aliments, le gain d'énergie et le bien-être de la personne ».

- Affiliation (fédération, groupement, fondation...): Association sans affiliation
- Imposition aux impôts commerciaux: Non

Si oui, lesquels:

III. COMPOSITION ET GESTION DE L'ORGANISME

- Nombre de membres (personnes physiques, morales, autres...): 8 membres
- Qualité des membres (droit de vote, convocation aux assemblées générales...):
 - Toute personne s'acquittant du montant d'adhésion de base (20€) est considérée comme un membre adhérent; à
 partir de 40€ la personne est considérée comme étant un membre adhérent bienfaiteur. Cette différence est
 simplement honorifique et n'emporte aucune conséquence dans les droits des adhérents. L'étudiant stagiaire
 bénéficie d'une adhésion gratuite.
 - Tous les membres, qu'importe leur statut, sont convoqués. Les membres adhérents reçoivent un mail de convocation à l'assemblée générale, ordinaire ou extraordinaire, 15 jours au moins avant la date fixée.
 - Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix des suffrages exprimés.
 - Les décisions s'imposent à tous les membres.
 - Chaque membre du bureau est élu parmi les membres adhérents, sans condition particulière.
- Noms, adresses et professions des dirigeants (préciser la fonction exercée au sein de l'organisme et le montant par dirigeant des rémunérations et indemnités annuelles);
 - <u>Régis Leruste</u> est <u>Président</u>; son domicile est localisé au 1 rue du Languernais (44350 St Molf); il est ingénieur retraité.
 - Bruno Leruste est Trésorier; son domicile est localisé au 5 avenue Cuvier 78600 Maisons Laffitte, il est designer
 - <u>Arnaud Leruste</u> est <u>Secrétaire</u> ; son domicile est localisé au 5B rue Champ Lagarde 78000 Versailles ; il est ingénieur.
 - Aucune indemnité ou rémunération de quelconque forme n'est perçue par les dirigeants.
- Salariés : Nombre, rémunération, avantage en nature, fonctions éventuelles au sein du conseil d'administration :
 0 salarié

IV. ACTIVITES EXERCEES

- Lieu d'exercice des activités : L'activité est principalement exercée à St Molf, lieu actuel où se situe le Système de Cuisson Intelligent, c'est par exemple là que sont organisés les repas. Ce lieu sera appelé à s'élargir lorsque le Système de Cuisson deviendra transportable. En outre, d'autres activités sont également réalisées par télétravail (activités numériques, administratives et juridiques), notamment par des personnes se situant partout en France, actuellement en Île-de-France et à Toulouse.

- Activités exercées (à titre permanent, occasionnel) :

- A titre permanent

- Est effectué un travail de développement d'un projet de « Système de Cuisson Intelligent » (SCI), au 1 rue du Languernais, 44350 St Molf. C'est une activité récurrente de prototypage, de modélisation des sous-ensembles du SCI et de développement numérique (logiciel).
- Rédaction d'articles sur deux sites de culture libre sous la forme de wikis (Fablabo et GitHub) permettant
 à quiconque d'accéder aux informations, évolutions du SCI et de l'association. Cela permet une totale
 transparence et information concernant tous les pans de la vie de l'association.

- A titre occasionnel

- Organisation de repas afin de faire découvrir l'utilisation, les bienfaits énergétiques et nutritifs du SCI.
 Toute personne ayant fait la demande, peut venir sur place pour organiser un repas en utilisant le SCI.
 Cela entraîne des créations de recettes adaptées au SCI, consultable par tous (cf annexe).
- Travail de gestion administrative de l'association : suivi du compte en banque, paiement des factures (assurance, etc), organisation des assemblées générales, rédaction et partage de newsletters, recherches de subventions.

Modalité d'exercice (bénéficiaires des opérations, prix pratiqués...) :

- L'organisation des repas est une prestation de service gratuit. Les repas sont préparés par les personnes présentes, chacun amenant sa participation. Toute personne peut venir puisque les repas sont ouverts à tous sans discrimination, ni condition d'accès.
- Travail de bénévolat de certains membres adhérents : administration et animation de l'association, prototypage du SCI.
- Deux conventions de mécénat de compétences ont été conclues avec Kolabee (voir convention jointe), mettant à la disposition de l'association des ingénieurs qui participent aux activités numériques.

Description des projets en cours :

- Développement matériel et numérique du SCI dans le but de le miniaturiser afin de le rendre transportable et donc

accessible à tous.

- Recherches de subventions dans le but de verser une gratification à un étudiant stagiaire.
- Projet d'ouverture de l'association par la publication d'un article dans Ouest France invitant qui le souhaite à participer à l'assemblée générale annuelle.

V. RESSOURCES DE L'ORGANISME

Dons (indiquer le montant): 50€ de dons sur l'exercice clos de l'année 2019

- AUTRES (INDIQUER LE MONTANT PAR NATURE DE RESSOURCE):

- Cotisations : 7 adhérents x 20€ de cotisation = 140€ sur l'exercice clos de l'année 2019
- Subventions : Inexistantes
- Ventes: Inexistantes
- Prestations : Prestations à titre gratuit ouvertes aux membres et aux tiers (ex : organisation de repas utilisant le SCI).
- Existence d'un secteur lucratif : Non

Si oui,

- préciser la nature de(s) (l') activité(s) lucrative(s) :
- la répartition et le pourcentage des ressources par catégorie (dons et autres) affectées au secteur lucratif et non lucratif:
- la part respective des effectifs ou des moyens consacrés respectivement à l'activité lucrative et à l'activité non lucrative :
 - Y a-t-il une sectorisation entre le secteur lucratif et le secteur non lucratif?

Préciser les modalités pratiques de définition de cette distinction (comptabilité distincte, affectation des ressources et des charges entre les deux secteurs...):

VI. OBSERVATIONS COMPLÉMENTAIRES

Observations que vous jugerez utiles à l'appréciation de la situation de l'organisme au regard des articles 200 et 238 bis du code général des impôts :

L'association A3C Presqu'île, par son objet et ses activités, dispose d'un caractère philanthropique et environnemental. Ces caractères s'expliquent par la volonté de l'association de préserver le bien être de la personne, ainsi que l'économie énergétique réalisée (Cf développement en annexe).

astilos, le. 21/04/2020 Certifié exact, conforme et sincère et sincère

Signature et qualité du signataire Président ABC Presfutéle

ANNEXE

A3C PRESQU'ÎLE

Regard sur le projet de l'A3C Presqu'île

A3C Presqu'île au regard des trois conditions de l'intérêt général

A3C au regard des articles 200 et 238 bis du Code général des impôts

DOCUMENTS

Statuts de l'association A3C Presqu'île

Procès Assemblées

Assemblée constitutive

Assemblée générale Juin 2019

Assemblée générale Avril 2020

Convention de mécénat

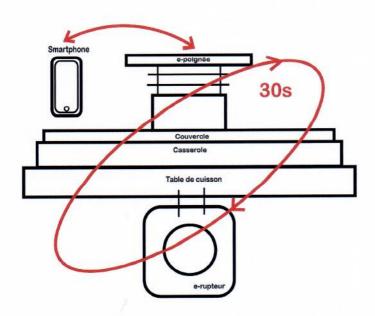
REGARD SUR LE PROJET - A3C PRESQU'ÎLE

L'Association de Concept Culinaire Créatif de la Presqu'île de Guérande a pour objet de revisiter le concept culinaire traditionnel en faisant évoluer l'art de la table. Actuellement, cet objectif prend vie par la création du concept culinaire appelé « Quiet Cook » dont les principales qualités sont la préservation nutritionnelle des aliments, le gain d'énergie, et le bien-être de la personne.

Cette concrétisation aboutit au développement **d'une invention appelée** Système de Cuisson Intelligent (SCI). Il automatise la surveillance de la cuisson des aliments selon les exigences du concept culinaire Quiet Cook; notamment en permettant une cuisson à basse température. Le SCI est constitué de trois objets connectés: un smartphone, une *e-poignée*, et un *e-rupteur* (voir schéma ci-dessous). Ces trois objets dialoguent entre eux par le biais d'un réseau virtuel wifi. Le smartphone envoi des paramètres de cuisson à la *e-poignée*. Cette dernière effectue l'acquisition de la température mesurée sous le couvercle de la casserole et après analyse, envoie au *e-rupteur* un dosage énergétique adéquate permettant une régulation automatique de la température.

Le SCI, une fois abouti, viendra en complément d'une batterie de cuisine préexistante, à laquelle il conviendra d'ajouter la *e-poignée* ainsi que le *e-rupteur*. Il se différencie des autocuiseurs (<u>MagiMix</u>, SEB, ect) que l'on retrouve actuellement sur le marché dans la mesure où il vient s'insérer sur un matériel déjà présent, sans rajouter d'outil supplémentaire dans la cuisine. Cela permet d'éviter une multiplication d'objets ainsi que des dépenses supplémentaires.

Le SCI permet donc une maîtrise totale de la cuisson, un gain nutritionnel et énergétique. Il répond à l'objet de l'association A3C Presqu'île puisque celle-ci est née de deux volontés : celle de pérenniser le projet et celle d'ouvrir son accessibilité à toute personne intéressée par ce concept culinaire, sans discriminations, ni conditions.



RELATIVEMENT A L'APPRÉCIATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

CARACTÈRE DÉSINTÉRESSÉ DE LA GESTION

L'association A3C Presqu'île est gérée et administrée à titre désintéressé et bénévole. Les dirigeants ne retirent aucun bénéfice ou rémunération, quelque soit la forme. L'article 14 des statuts de l'association explique que « toutes les fonctions sont gratuites et bénévoles ». Il en va de même pour chacun des membres ; il est important de mentionner ici qu'A3C Presqu'île n'a pas de salariés. A3C Presqu'île accorde une importance à la transparence de toute information et notamment l'information financière. Seules certaines dépenses occasionnées par l'exercice d'un mandat peuvent faire l'objet d'un remboursement (frais de déplacement en particulier) en présence d'un justificatif (cf article 14 statuts). Les membres dirigeants de l'association sont élus en assemblée générale ordinaire, par tous les membres de l'association. Les délibérations sont prises à la majorité de suffrages exprimés. Les membres du bureau sont rééligibles chaque année, chaque adhérent peut être élu et ainsi occuper une place au sein du bureau (cf articles 12 et 13 des statuts).

ACTIVITÉS EXERCÉES À TITRE DÉSINTÉRESSÉES

L'A3C Presqu'île, créée sous l'égide de la loi de 1901 n'est pas soumise à l'impôt commercial. Comme démontré précédemment la gestion de l'association se fait à titre désintéressée. De plus, il est important de préciser ici que l'activité d'A3C Presqu'île ne fait concurrence à aucune autre activité d'organisme lucratif. A3C Presqu'île est donc correctement exonérée des impôts commerciaux ; et par conséquent est à regarder comme association à titre non lucratif.

NE FONCTIONNE PAS AU PROFIT D'UN CERCLE RESTREINT DE PERSONNES

L'objet de l'association (comme vu ci-dessus) touche directement et personnellement chaque personne.

Ainsi tout individu peut formuler la demande d'adhérer à l'association. L'article 7 des statuts précise que l'adhésion est ouverte à tous, sans condition, ni distinction ; il suffit d'en faire la demande au bureau. A3C Presqu'île a la volonté de rendre le SCI transportable et multipliable, ainsi chaque personne le souhaitant pourrait en faire l'acquisition. De plus, les repas organisés permettent de faire découvrir les avantages du SCI. Ils sont ouverts et destinées à toute personne intéressée, sans condition ou discrimination, adhérents ou non. Il suffit d'en faire la demande via le site de l'association : http://quiet-cook.com/. Toutes les informations sur A3C Presqu'île et ses activités sont mises à libre disposition. En effet A3C Presqu'île est emprunte de la culture libre en vigueur au fablab de Nantes qui en donne la définition suivante : "La culture libre est un mouvement social qui partage des connaissances et la libre circulation des idées et des savoirs."

A3C Presqu'île remplie donc les trois conditions cumulatives et doit ainsi être reconnue comme étant d'intérêt général.

APPRÉCIATION DE LA SITUATION D'A3C PRESQU'ÎLE AU REGARD DE <u>L'ARTICLE 200</u> ET <u>238 BIS</u> DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS

CARACTÈRE PHILANTHROPIQUE

L'objet d'A3C Presqu'île détient un caractère philanthropique. En effet, l'association souhaite promouvoir le bien être de la personne en préservant les qualités nutritionnelles des aliments. L'idée est de distribuer le SCI à prix coutant. L'objectif demeure la recherche du bien être de la personne et non le profit. L'objet de l'association et son activité de développement du SCI relève donc d'une volonté philanthrope.

CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment l'utilisation du SCI dans la cuisson des aliments permet un gain d'énergie. Cette qualité développée dans le SCI par A3C Presqu'île permet d'affirmer que l'association se positionne dans un mouvement de protection de l'environnement. La régulation automatique et précise de la température permet de fournir une quantité d'énergie optimum, évitant ainsi tout gaspillage énergétique. En outre la *e-poignée*, alimentée sur batterie permet également une utilisation optimale de l'énergie puisqu'elle effectue une analyse de 5 secondes toute les 30 secondes. Il se trouve dans un état de veille les 25 secondes restantes. A long terme, adopter ce comportement économe et responsable permet de réduire sa consommation énergétique tout en contribuant à la baisse des émissions de gaz à effet de serre. A3C Presqu'île concoure donc à la préservation de l'environnement, se positionnant ainsi dans une démarche de développement durable.